



PREMIER MINISTRE



CERTIFICAT MEDICAL relatif aux aménagements d'épreuves

L'original de ce document doit être joint au dossier d'inscription ou transmis par courrier au service du recrutement et des évaluations de l'Ena au plus tard le 29 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi).

Nom et adresse du médecin agréé :	NOM, prénom et adresse du (de la) candidat(e):
-	-
-	-
-	-
-	-

Je soussigné(e), docteur....., médecin agréé de l'administration, certifie que M/Mme..... candidat(e) inscrit(e) au concours d'entrée à l'Ena de 2019 (externe – externe spécial – interne – 3^{ème} concours)¹, est atteint(e) d'un **handicap**² qui justifie la mise en place d'un aménagement pour les épreuves qui se dérouleront :

entre le 26 et le 30 août 2019
MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT LES EPREUVES ECRITES

entre le 16 octobre et le 4 décembre 2019
MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT LES EPREUVES ORALES

A, le

Cachet et signature

¹ Rayer les mentions inutiles

² Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (loi n° 2005-102)